

# **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2011**

Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2011, à 18h30, à la Mairie.

Présents : M. Mazard, Maire, M. Daniel, Mme Massacrier, Mme Torcol, Mme Veret, M. Nogues, Maires adjoints, Mme Anesa, M. Artus, Mme Atzori, M. Belfiore, M. Bœuf, Mme Boisgontier, Mme Darbeaud, M. Demeyère, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Giraud, M. Gragy, Mme Lança-Serpe, Mme Mary, Mme Millet-Rousselet, M. Pilon, Mme Vieira, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Aubry, M. Laplanche, Mme Liéby, Mme Robert.

Pouvoirs : de M. Aubry à Mme Massacrier, de Mme Liéby à Mme Torcol, de Mme Robert à Mme Boisgontier.

Secrétaire de séance : Mme Vieira.

## **FINANCES COMMUNALES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2011**

Invité à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2011, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, fixe à l'unanimité les grandes lignes du budget primitif :

- inscription de la première opération prévue au contrat régional : la construction des salles d'arts martiaux et d'expression corporelle adossées au gymnase ;
- inscription de la première tranche de l'aménagement de la RD 605 dans la traversée d'agglomération prévue au nouveau contrat triennal départemental d'investissement de voirie ;
- prise en compte des demandes d'équipements nouveaux proposés par les commissions et les services municipaux et nécessaires à la vie communale ; ils seront autofinancés ;
- prudence en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement compte tenu du contexte économique difficile et des incertitudes pesant toujours sur la compensation de la taxe professionnelle ;
- pas d'emprunt nouveau ;
- pas d'augmentation des taux d'imposition directe locale.

## **URBANISME – INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Conformément aux dispositions de l'article L210-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le droit de préemption sur les zones UA, 1AU et 2AU du plan local d'urbanisme approuvé le 22 octobre 2010.

Le droit de préemption urbain permet à la Commune de réaliser ses actions ou opérations d'aménagement. Il était déjà institué sous le régime de l'ancien plan d'occupation des sols.

## **ASSOCIATIONS LOCALES – MISE A DISPOSITION PROLONGEE DE SALLES COMMUNALES**

Les salles communales sont mises à disposition gratuite des associations locales pour toutes les manifestations culturelles, sportives et de loisir destinées à l'animation du village et aux habitants du Châtelet-en-Brie.

Sur proposition de la commission « animation », le Conseil Municipal décide de limiter la durée de ces mises à disposition ponctuelles au samedi et au dimanche, plus si besoin le vendredi pour la préparation de la salle et, éventuellement, le lundi férié accolé.

Les associations seront informées de ces nouvelles dispositions.

## **ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT – DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU**

A l'occasion du renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement de la Commune, conformément à l'article R133-3, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'association :

- M. Pierre Dumortier, demeurant 2 bis rue du Moulin, au Châtelet-en-Brie ;
- M. Pierre Cochet, demeurant, 2 rue Saint Louis, au Châtelet-en-Brie.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

**Hameau de Saveteux** : le Maire a reçu l'accord de la SA Saveteux Participation sur sa participation financière au raccordement du Hameau au réseau d'eau potable communal avec des canalisations de 125 mm de diamètre, ainsi que sur la vente à la Commune d'un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> au prix de 2 €/mètre.

**Projet de lotissement communal chemin des Courances** : selon l'évaluation établie par le service des Domaines, le prix de vente au mètre carré des cinq terrains à bâtir qui pourraient être aménagés chemin des Courances s'élève à 190 €. Le Maire propose qu'en cas de réalisation du lotissement les lots soient attribués en priorité au personnel communal et aux jeunes couples domiciliés au Châtelet-en-Brie ou ayant leurs parents demeurant dans la Commune.

**Propriété de M. Brun** : le Maire indique que l'annonce d'une prochaine opération de construction de logements sur le portail de la villa Marie-Thérèse, 17 rue du 26 août 1944, ne correspond à aucune demande d'autorisation d'urbanisme déposée en Mairie.

**Maison de retraite** : le Maire va rencontrer prochainement le directeur de la Maison de retraite pour évoquer la mise à disposition du terrain nécessaire à la construction d'un nouvel établissement. L'estimation faite par le service des Domaines montre qu'il résulterait de l'échange de terrains une soulte de 340 000 € en faveur de la Commune.

**Implantation du magasin Leclerc et extension de la zone d'activité** : une convention quadripartite va être établie entre le département, la commune, Leclerc et l'aménageur de la zone pour la réalisation du rond-point de desserte sur la RD 605. Le Maire rappelle l'engagement du magasin Leclerc à soumettre à l'accord préalable de la Commune les projets d'implantation commerciale dans l'enceinte de son magasin et la convention passée entre Leclerc, la Commune et Pôle Emploi pour le recrutement prioritaire des demandeurs d'emploi du Châtelet.

**Maison de la Guissardière** : les travaux d'aménagement intérieur devraient être enfin terminés fin mars.

## **AGENDA**

**Le Maire** rappelle les prochaines manifestations dans la Commune :

- demain : « soirée Karaoké » organisée par le Foyer Rural à la Bergerie à 20h ;
- du samedi 5 au samedi 19 mars : « Exposition Asie » à la Médiathèque ;
- dimanche 6 mars : « Puces des couturières » organisées par le CLCE à Robillard de 9 à 18h ;
- samedi 12 mars : « Troc de livres » à la Médiathèque de 10 à 12h et 14 à 17h ;
- dimanche 13 mars : « Ils s'aiment », pièce de théâtre interprétée par la troupe Théâtre et compagnie, à la Bergerie à 15h, représentation organisée par la commission animation ;
- samedi 19 mars : « Carnaval des enfants » dans les rues du Châtelet, organisé par la commission des affaires scolaires, avec les enseignants, les parents d'élèves, les P'tits Choux, l'Handas et le centre de loisirs, de 9h30 à 12h30 ;
- samedi 19 et dimanche 20 mars : « Salon de la gastronomie » organisé par le Foyer Rural à la Bergerie ;
- dimanche 20 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections cantonales ;
- samedi 26 mars : « Forum des seniors » organisé par la commission de la vie sociale à la Bergerie de 10h à 17h ;
- dimanche 27 mars : second tour des élections cantonales ;
- samedi 2 avril : « Concert de l'AMAC » salle de la Bergerie à 20h30 ;
- vendredi 8 avril : « Vendredi'Zic » à la Bergerie, organisé par la commission jeunesse ;
- samedi 16 avril : « Troc de livres à la Médiathèque.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Sorties éducatives** : une subvention de 166 € est attribuée à la coopérative de l'école maternelle des Grands Bois pour le financement d'une sortie de tous les élèves de l'école à la Ferme des jeux à Vaux-le-Pénil.

**Don de matériel** : le Conseil Municipal adresse ses remerciements à Mme Sarrazin et à M. Gould par l'intermédiaire desquels il a été fait don à la commune d'une friteuse électrique et de divers matériels de restauration.

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

**Mme Christine Véret** : rappelle à ses collègues que la première réunion du groupe de travail chargé d'étudier l'élargissement des services de la médiathèque a lieu samedi 5 mars, à 10 heures à la Mairie.

**M. Jean-Pierre Bœuf** : fait savoir que le Syndicat intercommunal des transports a reçu un avis favorable du Département à sa demande d'extension des services de car de la ligne Express 46 Montereau-Melun, le dimanche.

**Mme Patricia Vieira** : présente à ses collègues une synthèse de la réforme territoriale suite à la formation organisée par le Centre de Gestion de Seine et Marne à laquelle elle a participé.

Le Maire lève la séance à 20h.

Signé : Patricia Vieira.